

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M192L/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur :

SAS MALT'IN POTT
98 Espace au Vernet
Route de L'Army
74350 ALLONZIER LA CAILLE

I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES
CONTRÔLES
Certification

Bureau Alpes Contrôles
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro
FR-BIO-15

I.5-Activité :

Préparation

I.6- Catégories de produits :

Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

Méthode de production :

production biologique, sauf durant la période de conversion

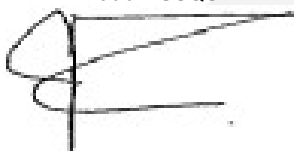
Le présent document a été délivré sur la base de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certification-bio.fr/certificats/> fait foi. »

I.7-Date et lieu

Le 06/09/2022, ANNECY

Directeur Général
Arnaud BUSQUET



I.8-Certificat valable

Du 05/09/2022 Au 30/09/2023

II.8-Accréditation



ACCREDITATION n° 5-0539 -

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr
<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf>

CERT R4/Version 20220321

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M192L/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur :

SAS MALT'IN POTT
98 Espace au Vernet
Route de L'Army
74350 ALLONZIER LA CAILLE

I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES
CONTRÔLES
Certification

Bureau Alpes Contrôles
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro
FR-BIO-15

II.1 Répertoire des produits

Produits transformés :

Malt d'orge
Malt de Blé
Malt de seigle
Malt de sarrasin
Malt d'avoine
Mélanges de malts : ambrée, blanche, blonde, IPA
Malts fumés, Malts torréfiés, Malts concassés
Radicelles de céréales maltées
Céréales crues

Biologique
Biologique
Biologique
Biologique
Biologique
Biologique
Biologique
Biologique
Biologique

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Description de l'activité ou des activités :

Prestation de maltage à façon
Prestation de fumage à façon
Prestation de torréfaction à façon
Prestation de concassage à façon

Process conforme au mode de production biologique
Process conforme au mode de production biologique
Process conforme au mode de production biologique
Process conforme au mode de production biologique

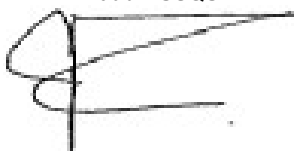
Le présent document a été délivré sur la base de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certification-bio.fr/certificats/> fait foi. »

I.7-Date et lieu

Le 06/09/2022, ANNECY

Directeur Général
Arnaud BUSQUET



I.8-Certificat valable

Du 05/09/2022 Au 30/09/2023

II.8-Accréditation



ACCREDITATION n° 5-0539 -

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr
<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf>

CERT R4/Version 20220321